

Syndicat Mixte
Transport
du Bassin d'Alès

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN D'ALEZ

Service : Syndicat Mixte des
Transports Publics du Bassin d'Alès
Tél : 04 66 56 10 82
Réf : PV/MM

Objet : demande de subvention auprès de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) – Fourniture et pose de stationnements à vélos sécurisés

Le Président du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2017-11-28-005 en date du 28 novembre 2017 portant modification statutaire du Syndicat Mixte des Transports Publics du bassin d'Alès,

Vu la délibération CS2021_04_01 du Comité syndical du 25 octobre 2021 donnant délégation du Comité syndical au Président dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté du SMTBA de mettre en œuvre en œuvre des actions permettant de développer la pratique du vélo sur son territoire,

Considérant que cette politique ambitieuse en faveur du vélo doit également permettre de structurer l'offre de stationnement sécurisé des vélos pour lever un frein important pour les usagers,

Considérant qu'afin de répondre à cette demande le SMTBA envisage de déployer une offre de stationnement sécurisé comprenant :

- des consignes individuelles à proximité des équipements publics (gymnases, sites socio culturels, etc.) et des principales aires de covoiturage et pôles d'échanges desservis par itinéraires cyclables ;
- des petites consignes collectives (6 places) à proximité des grands employeurs publics et auprès des zones d'habitation en fonction des demandes des habitants,
- des arceaux en sous-sol des parkings de structure gérés par la Ville d'Alès.

Considérant que ce projet concerne l'installation de 300 places de stationnements sécurisés,

Considérant la nécessité de solliciter les financeurs pour la réalisation de cette action dont le coût estimatif est de 294 000 € H.T (fourniture et pose) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le SMTBA sollicite auprès de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) une subvention pour la fourniture et pose de stationnements à vélos sécurisés.

ARTICLE 2 :

Le coût estimatif global de cette opération est de 294 000 € H.T

Il est réparti selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Montants en euros HT	%
Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB)	94 900 €	32,28 %
SMTBA	199 100 €	67.72 %
TOTAL H.T.	294 000 €	100.00 %

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur Le Receveur syndical sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Communication de cette décision sera donnée au Comité syndical lors de la prochaine séance.

Alès, le 13 AVR. 2023

**Le Président
du SMTBA**

Christophe RIVENQ

